



Lettre actualité EPS N°15, juin 2026, des IA-IPR EPS

publié le 15/06/2026

Descriptif :

L'inspection pédagogique régionale vous propose de retrouver via cette lettre d'information l'actualité de la discipline dans l'académie.



LETTRE D'ACTUALITE JUIN 2026

Annik AMADEUF - Lucie MILLEY - Fabien MONNIER - Jean Charles THEVENOT

NOUVEAUTES IPACKEPS

Une nouvelle mise à jour du logiciel vient d'être déployée avec de nouvelles fonctionnalités et des résolutions de difficultés pour une meilleure lecture et une amélioration de l'utilisation. Vous pouvez retrouver l'ensemble des mises à jour ici.

Pour rappel, chaque établissement a désormais la possibilité de déposer en pièce attachée ses projets pédagogiques (EPS et AS) dans une rubrique dédiée sur IpackEPS. La consultation est également possible par le corps d'inspection en prévision des visites en établissement. L'application PartagEPS sera désactivée au cours de l'année prochaine. Vous pouvez donc récupérer votre projet en format pdf depuis PartagEPS pour le déposer sur IpackEPS dès à présent.

En cette fin d'année, chaque équipe de collège a la possibilité de renseigner l'enquête « savoir nager » pour indiquer les modalités de mise en oeuvre de cet enseignement ainsi que le taux de réussite des élèves à l'ASNS. Pour rappel, un outil très simple d'utilisation est disponible dans cette rubrique pour éditer vos attestations ASNS.

Enfin, à la rentrée prochaine, les paramétrages généraux (individuels et collectifs, listes APSA ...) que vous avez renseigné cette année seront conservés dans votre espace personnel mais les données fluctuantes (emploi du temps, listes des classes, listes des groupes ...) seront écrasées pour vous laisser la possibilité d'intégrer les données de cette nouvelle année scolaire.

Vous trouverez des tutoriels : [iPACKEPS - Éducation physique et sportive - Pédagogie - Académie de Poitiers](#)



SÉJOURS SCOLAIRES APPN

Les projets APPN doivent être déposés sur Ipack pour validation de l'inspection pédagogique régionale EPS. Vous trouverez toutes les informations relatives à la sécurité dans les activités de pleine nature sur cette page : [Sécurité dans les APPN](#)

Par ailleurs, nous vous rappelons que dans le respect du code de l'éducation (principe d'égalité), les séjours scolaires ne peuvent pas être ciblés uniquement vers les élèves de l'AS.



SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

La liste des sections sportives à jour pour la rentrée 2026 est disponible sur le site pédagogique.

Les demandes d'ouverture pour la rentrée 2027 sont à déposer sur IpackEPS avant le 30 septembre 2026 (consulter l'inspection pédagogique régionale en amont).

Ce [Digipad](#) vous apporte toutes les informations relatives aux sections sportives scolaires



NOUVEAUX PROGRAMMES DU CYCLE 3

Les nouveaux programmes des cycles 1, 2 et 3 ont été publiés au BO du 28 Mai 2026.

Retrouvez [ici](#) les programmes du cycle 3 qui encadreront l'enseignement de l'EPS en classe de 6ème à compter de la rentrée scolaire 2027.

Un accompagnement à la mise en oeuvre de ces programmes sera proposé par l'inspection régionale courant 2026-27

LE PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION

Bilan 2025-26

Les formations dans les réseaux ECLORE se terminent pendant le mois de juin. Leur déploiement sera poursuivi dans les deux années à venir en fonction des besoins qui seront remontés par les équipes d'établissement.

Plan de formation 2026-27

Comme cette année, toutes les formations proposées respecteront le même cadre :

- 1 distanciel 1h30 (soirée)
- 1 présentiel d'une journée (lundi/mardi/jeudi/vendredi)
- 1 distanciel 1h30 (soirée)

En plus des formations déployées par le rectorat, les équipes d'établissements proches (minimum 12 personnes) peuvent s'associer pour demander des **Formations d'Initiative Locale (FIL)** en passant par le chef d'établissement.

PROJECTION 2027-28

FORMATION	OBJECTIF	PUBLIC	MODALITES D'INSCRIPTION
Construire localement le parcours de l'élève du collège au lycée	Construire une démarche pédagogique et didactique de séquences pédagogiques cohérentes dans le parcours de l'élève et au regard des problématiques du réseau ECLORE	Tous enseignants	En priorité les réseaux ECLORE qui n'ont pas reçu de formation cette année + Déploiement dans les réseaux ECLORE en fonction des besoins remontés dans le questionnaire à remplir en équipe qui sera envoyé par l'inspection dès le 18 juin 2026.
Enseigner et évaluer la musculation au lycée	Construire une démarche pédagogique et didactique visant l'élaboration de séquences cohérentes dans le parcours de l'élève dans l'activité musculation (CAS) au lycée général, technologique et professionnel.	Enseignants lycées généraux, technologiques et professionnels programmant de la musculation	Public désigné Equipes entières convoquées
Pour une pédagogie égalitaire filles / garçons en EPS	Interroger les gestes professionnels pour favoriser une pédagogie de l'égalité filles/garçons dans le cadre de l'enseignement de l'EPS	Tous enseignants	Formation STAPS / Rectorat Candidature individuelle Présentiels à Poitiers et Angoulême
Gestes de premiers secours contextualisés à l'EPS	Revoir les gestes de premier secours appliqués à l'EPS	Tous enseignants	2 départements concernés Candidature individuelle
Formation des contractuels	Accompagner la professionnalité des néo contractuels	Enseignants contractuels	Public désigné Sur convocation

VERS UNE EPS ADAPTÉE

S'adressant à tous les élèves, l'éducation physique et sportive est une discipline d'enseignement obligatoire. Nous souhaiterions attirer votre attention sur les inaptitudes en EPS. L'objectif dans l'académie de Poitiers est bien de mettre en place l'enseignement de pratiques adaptées afin de permettre à tous de suivre cet enseignement et d'être évalué en EPS. Il s'agit de réduire au minimum le nombre d'élèves dispensés de l'épreuve d'EPS.

Une blessure, une pathologie, une convalescence, un handicap peuvent limiter ou ne pas permettre la pratique physique.

L'inaptitude à l'éducation physique et sportive (EPS) peut être partielle ou totale et nécessite un **certificat médical** pour justifier les adaptations nécessaires dans l'enseignement.

L'objectif sera de : « minimaliser » la situation de handicap et rendre accessible l'EPS. Le respect de l'intégrité physique (CM) est premier.

Dans une double démarche : PRÉSERVER et ÉDUIQUER

Ne pas confondre la notion d'inaptitude avec celle de dispense. En effet, la dispense, le plus souvent demandée par les parents, consiste à autoriser l'élève à ne pas suivre un enseignement. Il s'agit d'un acte administratif délivré par une autorité garante du respect de l'obligation scolaire, le chef d'établissement ou, par délégation, son adjoint ou le conseiller principal d'éducation, en concertation avec les enseignants. Elle ne relève pas de la compétence du médecin.

La dispense peut être prononcée lorsqu'aucune possibilité d'adaptation ou d'aménagement de l'enseignement ne peut être mise en œuvre.

Nous vous invitons à consulter

le guide d'accompagnement pour les inaptitudes temporaires élaboré par la commission nationale des examens (CNE).

Pour les élèves présentant une inaptitude partielle attestée par un certificat médical, l'enseignant d'EPS peut proposer une pratique adaptée s'appuyant sur les compétences visées par l'EPS.



L'UF2S DEVIENT L'UF3S : UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DU SPORT

À compter de la rentrée 2026, l'Unité Facultative Secteur Sportif (UF2S) évolue pour devenir l'UF3S (Unité Facultative de Sensibilisation au Secteur Sportif). Cette transformation s'inscrit dans la structuration progressive d'une véritable filière de formation aux métiers du sport au sein de la voie professionnelle. Désormais articulée avec le nouveau Certificat de Spécialisation Encadrement dans le Secteur Sportif (CSESS), l'UF3S renforce la logique d'orientation et d'accompagnement des élèves vers les formations et les métiers du secteur. Ouverte potentiellement à l'ensemble des baccalauréats professionnels d'un établissement, elle valorise l'engagement des élèves dans des projets sportifs, des périodes de formation en milieu professionnel et la construction progressive de leur parcours professionnel. Cette évolution constitue une opportunité supplémentaire pour développer les partenariats avec les acteurs du sport et donner davantage de sens aux apprentissages dans le cadre de la voie professionnelle.

L'UF3S commencera en classe de première dès la rentrée 2026.

GÉNÉRATION 2030

Les établissements labellisés Génération 2024 sont automatiquement labellisés Génération 2030. Vous pourrez poursuivre l'aventure et retrouver le cahier des charges et l'accès au dossier de candidature sur le site académique :

[Génération 2030 : perpétuer l'héritage des Jeux - Éducation physique et sportive - Pédagogie - Académie de Poitiers](#)
[Dossier de candidature à la labellisation Génération 2030 - #118695 - Dossier de candidature à la...](#)
[demarche.numerique.gouv.fres scolaires](#)

LES EXAMENS AU DNB ET EN LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL.

Pour les inaptitudes partielles aux examens, il est demandé de faire remplir le [certificat médical académique](#) par le médecin.

Le certificat médical doit vous permettre d'adapter l'évaluation aux aptitudes de l'élève.

Lorsqu'un candidat est absent pour l'évaluation d'un CCF et qu'il fournit un certificat médical (CM) pour justifier de celle-ci, il sera convoqué à la session de rattrapage et s'il n'a pas de CM, il aura la note zéro et ne sera pas convoqué au CCF de rattrapage.

DATES ET ÉVÈNEMENTS À VENIR

Lundi 15 juin - 17 h	Partage ton EPS https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/236161/hash/dd0078cbd060e47281b1be1aedc3412e3da35d9b
Mardi 23 juin	Commission académique d'harmonisation (CAHPN) Journée de l'Olympisme et du Paralympisme
Mercredi 1 juillet	Premier regroupement des enseignants inscrits à la formation à l'agrégation interne 2026-27
Du 17 août au 9 septembre	Inscription à la préparation au concours de recrutement interne
Dès fin août	Ouverture des inscriptions aux formations à candidatures individuelles (les liens seront envoyés par mail et communiqués sur le site académique)
Mercredi 17 septembre	

L'inspection pédagogique régionale vous souhaite à toutes et tous une bonne fin d'année et d'excellentes vacances estivales

 lettre_actualite_juin_26 (PDF de 1.2 Mo)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.